

Des voix: Honte.

L'hon. M. Bell: Le premier ministre du Canada a cru que, étant donné ses antécédents, le député de Québec-Ouest ne pourrait assumer la responsabilité des relations industrielles, des services de conciliation et des autres services que conserve le ministère du Travail.

J'estime que le premier ministre a pris bien trop au sérieux les antécédents du député comme chef syndical dans un domaine limité du syndicalisme canadien; il a pensé, semble-t-il, que les autres syndicats et les autres travailleurs ne lui accorderaient pas tout le respect voulu s'il devenait ministre du Travail.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me faire l'avocat du diable à l'égard du député de Québec-Ouest, dont nous connaissons les grands talents oratoires. Le premier ministre est loin de lui avoir fait justice. J'estime qu'en sa qualité de membre du cabinet, il serait capable d'une objectivité et d'une impartialité au moins égales à celles du député de Vancouver-Centre, qui a toujours été directeur de maisons d'affaires relativement importantes.

Loin de moi, monsieur l'Orateur, l'idée de conseiller le premier ministre dans le choix de ses collègues. Il aurait été bien préférable, à mon avis, de donner au député de Québec-Ouest la charge de ministre du Travail dans l'ancien ministère de ce nom, et de confier le portefeuille de la Citoyenneté et de l'Immigration au député de Vancouver-Centre, ou même de renverser les rôles, que d'amoindrir les deux ministères et de créer deux orphelins politiques qui s'appelleront, respectivement, le ministère de la Main-d'œuvre et le ministère du Travail. (*Exclamations*) Oui, et d'étouffer en même temps les services d'immigration. Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui se produira, à mon avis.

La réduction du ministère du Travail, sa disparition presque complète, ainsi que le confinement de l'immigration à un rôle secondaire sur le plan de la politique, m'incitent ce soir à supplier le gouvernement. Le premier ministre devrait être à la Chambre ce soir; je pourrais alors le supplier de rétablir l'ancien état de choses.

A mon sens, le comité devrait faire supprimer les dispositions de la mesure concernant le ministère de la Main-d'œuvre et qui figurent aux articles 11 à 14 inclusivement. Quand nous arriverons à l'article 34, qui traite du secrétariat d'État, nous devrions en faire supprimer l'alinéa a) du paragraphe 1. On rétablirait ainsi l'ancien état de choses qui était satisfaisant dans l'ensemble.

Comme je ne puis proposer qu'un amendement à la fois pour un article en particulier, j'ai l'intention, monsieur le président, de proposer la suppression de l'article 11. Si ma motion est adoptée, je proposerai ensuite la suppression des articles 12 à 14 inclusivement. Nous rétablirons ainsi l'ancien ministère du Travail, et j'espère qu'on le renforcera ensuite en en faisant un ministère authentique de la Main-d'œuvre. J'aimerais également que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ne soit pas chargé des affaires indiennes, afin que le ministre et ses fonctionnaires puissent mettre au point et réaliser une politique d'immigration à long terme, ainsi qu'un réel programme de formation et de classement des immigrants qui, sauf erreur, ne sera pas mis en œuvre par le secrétariat d'État.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne cette proposition générale, je propose pour commencer ce qui suit:

Que l'article 11 soit supprimé et que tous les articles qui suivent soient renumérotés en conséquence.

C'est la seule motion que j'aie jamais proposée ou que je me suis jamais attendu de proposer à la Chambre qui aurait comblé d'aise le très honorable Mackenzie King.

Des voix: Le vote.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je vous ferai respectueusement remarquer que la présente motion est irrecevable. La Chambre avait approuvé à la seconde lecture le principe du bill qui inclut la création du ministère de la Main-d'œuvre. Comme la présente motion du député de Carleton vise le principe du bill, j'allègue donc qu'elle est irrecevable.

M. Knowles: Monsieur le président, puis-je prendre la parole au sujet du rappel au Règlement? J'estime, comme le ministre du Revenu national, que l'amendement est irrecevable, mais non pas pour les raisons qu'il a données.

Le comité aurait sûrement le pouvoir, selon moi, de rejeter un article, voire plusieurs articles, même s'ils ont été appuyés en principe à l'étape de la deuxième lecture. L'amendement pêche ici en ce sens qu'il constitue ce qu'on appelle parfois un rejet amplifié. Tout ce dont les conservateurs ont besoin pour supprimer l'article 11, c'est de réunir suffisamment de voix contre l'article. On ne saurait, par voie d'amendement, proposer de supprimer quelque chose quand le problème peut être résolu par un vote dans un sens ou dans l'autre.

Des voix: Aux voix.